

# DOSSIER DE PRESSE

20 AOÛT 2018

## ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE 2018

### CONTACT PRESSE

Elisabeth Abanda-Ayissi  
presse@unef.fr  
06 03 55 45 28

# SOMMAIRE

---

EDITO	4
<b>I LES PRINCIPAUX CHIFFRES</b>	<b>6</b>
<b>II UNE AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE DE 1,31%</b>	<b>7</b>
<b>III DES PROFILS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE</b>	<b>8</b>
<b>IV LES PRINCIPALES DEPENSES</b>	<b>9</b>
1 - 8 villes qui cumulent augmentation des loyers et des transports	9
2- les loyers : l'augmentation qui pèse le plus lourd dans le budget étudiant, important frein à l'autonomie	9
3 - les transports : une augmentation régulière pour un poste de dépense nécessaire pour les étudiant·e·s	12
4 - la taxe d'habitation : une charge supplémentaire pour les étudiant·e·s décohabitant·e·s	14
5 - des frais de restauration qui pèsent sur le portefeuille des étudiant·e·s	15
<b>V UNE RESTRUCTURATION DES DEPENSES OBLIGATOIRES</b>	<b>17</b>
<b>VI UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE POUR LES ÉTUDIANT·E·S</b>	<b>18</b>
1 - un gel des aides sociales aux étudiant·e·s	18
2- un système d'aides sociales à bout de souffle pour les étudiant·e·s et leurs familles	18
3- la dépendance aux activités rémunérées : un phénomène facteur d'échec	20
<b>VII DES MESURES SONT INDISPENSABLES POUR FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ</b>	<b>21</b>
<b>VIII ANNEXES</b>	<b>22</b>
<b>IX QU'EST-CE QUE L'UNEF</b>	<b>23</b>



Pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, l'UNEF publie son enquête sur le coût de la vie étudiante.

## RENTRÉE UNIVERSITAIRE : UN COÛT DE LA VIE QUI AUGMENTE DE 1,31 % POUR LES ÉTUDIANT·E·S

Pour la rentrée 2018, le coût de la vie augmente de 1,31 %. Ainsi, 56% des étudiant·e·s, voient leur coût de la vie augmenter plus fortement que l'inflation. Les étudiant·e·s s'appauvrissent donc bien plus vite que le reste de la population. Alors que les premiers mois concentrent les principales dépenses de l'année universitaire, cette hausse ne va faire qu'accroître la précarité des étudiant·e·s et la sélection sociale qui existe dans l'enseignement supérieur. Si l'UNEF a réussi à obtenir quelques mesures de protection comme le gel du ticket de restauration Universitaire, cette avancée ne suffit pas à sortir les jeunes de la précarité. C'est d'autant plus le cas que dans le même temps les aides au logement et les bourses sur critères sociaux sont gelées et que les étudiant·e·s doivent maintenant payer une nouvelle cotisation consacrée à la vie étudiante et de campus, charge supplémentaire pour tou·te·s les étudiant·e·s et d'autant plus pour ceux qui ne payaient pas la sécurité sociale étudiante.

Il y a donc urgence à ce que le Gouvernement réoriente sa politique sociale envers les jeunes en reformant en profondeur notre système d'aides sociales. Les jeunes ne peuvent pas attendre une année de plus pour voir leurs conditions d'études s'améliorer !

## LES LOYERS ET LES TRANSPORTS : UNE CHARGE QUI CONTINUENT À AUGMENTER POUR LES ÉTUDIANT·E·S

L'augmentation du coût de la vie s'explique principalement par l'augmentation des prix des loyers et des transports en commun dans un certain nombre de villes universitaires. Huit villes cumulent ces deux augmentations : Lille, Nantes, Toulouse, Lyon, Saint-Etienne, Nancy, Angers et Rouen.

Mais ces augmentations ne se cantonnent pas à ces seules villes. Alors que le logement représente 54% du budget des étudiant·e·s, 34 villes universitaires voient leurs loyers augmenter, avec une hausse de 1,21% en moyenne dans les grandes villes<sup>1</sup> et de 0,67% en moyenne pour la France métropolitaine. Certaines villes universitaires voient leurs loyers s'envoler : +2,85% à Lyon, +2,50% à Poitiers ou encore +1,36% à Lille (suite à l'annulation de l'encadrement des loyers dans la ville).

Le prix des transports pèse également dans le budget des étudiant·e·s. 10 agglomérations (en incluant l'Ile-de-France) mettent en place des tarifs au-dessus de la moyenne nationale qui est de 269,49 euros. Enfin, 6 municipalités seulement ont développé des tarifs de transport moins cher pour les étudiant·e·s boursier·e·s, prenant en compte les difficultés des plus précaires, à savoir : Reims, Strasbourg, Amiens, Nancy, Metz et Brest.

## LES ÉTUDIANT·E·S LES PLUS FORTEMENT TOUCHÉS PAR L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE : LES PLUS JEUNES ET LES PLUS PRÉCAIRES !

À la rentrée 2018, les profils d'étudiant·e·s qui voient leur coût de la vie augmenter le plus fortement sont les étudiant·e·s boursier·ère·s et les étudiant·e·s non boursier·ère de moins de 20 ans. Ces augmentations sont le résultat direct de la politique du gouvernement combinant gel des aides sociales, des APL et nouvelle cotisation pour entrer à l'université. C'est ainsi les étudiant·e·s ayant le plus besoin d'aide qui progresseront le plus dans la précarité.

## SALARIAT OU DÉPENDANCE FAMILIALE : SEULE SOLUTION DES ÉTUDIANT·E·S FACE À UN COÛT DE LA VIE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Le coût de la vie étudiante augmente chaque année enfonçant toujours un peu plus les étudiant·e·s dans la précarité. Face à un reste à charge moyen de 866,69€, les étudiant·e·s n'ont que deux choix : la dépendance familiale ou le salariat étudiant. La crise financière ayant rendu la solidarité familiale de plus en plus difficile, le salariat étudiant se développe. 46% des étudiant·e·s sont aujourd'hui contraint·e·s d'exercer une activité rémunérée durant leurs études, activité considérée comme nécessaire pour vivre pour plus de 50% des étudiant·e·s.<sup>2</sup> le salariat étudiant est pourtant la première cause d'échec à l'université. Afin d'améliorer les conditions de vie et la réussite des étudiant·e·s, il devient urgent de leur permettre d'accéder à une autonomie financière.

---

1 Dans les grandes villes universitaires nous avons comptabilisé : Paris, Lyon, Marseilles, Aix-en-provence, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Grenoble, Lille

2 Enquête nationale des conditions de vie des étudiants 2016 – L'activité rémunérée des étudiants », Observatoire national de la vie étudiante, [http://www.ove-national.education.fr/medias/Fiche\\_activite\\_remuneree\\_CdV\\_2016.pdf](http://www.ove-national.education.fr/medias/Fiche_activite_remuneree_CdV_2016.pdf)

## POURTANT LE GOUVERNEMENT PRÉTEND AVOIR DÉJÀ RÉGLÉ LE PROBLÈME DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE....

Après un an de mandat, le gouvernement d'Emmanuel Macron n'a toujours pas mis la lutte contre la précarité des jeunes à son agenda. Convaincu que la suppression du régime étudiant de sécurité sociale permet de réduire la précarité des étudiant-e-s, le sujet a disparu du discours du gouvernement. Cependant, comme le démontre notre enquête, les récentes réformes du gouvernement ne suffisent absolument pas à lutter contre la précarité des étudiant-e-s sur l'ensemble de l'année universitaire, pire, elles sont même responsables de l'augmentation des difficultés financières d'une partie des étudiant-e-s et vont à contresens des besoins des jeunes.

Ainsi, face à un système d'aide sociale injuste, insuffisant et infantilisant, l'UNEF revendique l'ouverture de discussions avec le gouvernement afin de permettre une réforme ambitieuse permettant aux étudiant-e-s d'être autonome et ainsi de pouvoir faire leurs propres choix de vie.

## L'UNEF REVENDIQUE :

**Une réforme des aides sociales permettant d'augmenter le nombre d'étudiant-e-s boursier-e-s et une revalorisation des Bourses sur Critères Sociaux et des APL de 20%** afin de faire face aux dépenses régulières qui ont augmenté ces dernières années.

**Une augmentation du budget des aides urgences** : ces aides vont toucher des étudiant-e-s dans des situations particulièrement précaire pourtant, faute de budget suffisant, en 2017 le nombre de leurs bénéficiaires a diminué<sup>3</sup>. Il est ainsi urgent d'augmenter de manière conséquente leur budget

**Une ouverture de l'accès aux aides sociales des CROUS aux étudiant-e-s étranger-e-s.**

**Un investissement dans les CROUS** afin de permettre un meilleur accompagnement des étudiant-e-s, la mise en place effective du plan de constructions de 60 000 logements étudiants (garanti à gestion social) et de faciliter le remplissage de leurs missions de restauration à tarif social<sup>1</sup>

**La remise en place de l'encadrement des loyers à Lille<sup>4</sup>** et son extension à toutes les villes universitaires, afin de stopper l'augmentation continue des loyers des petites surfaces et les abus des propriétaires, ainsi que des moyens financiers destinés à assurer le contrôle de cet encadrement

**L'exonération de la taxe d'habitation pour les étudiant-e-s dès l'année 2019**, afin de les décharger de cette dépense qui pèse fortement sur leur budget annuel

**La mise en place de demi-tarifs étudiant-e-s dans toutes les villes universitaires** afin de garantir aux étudiant-e-s des coûts de transports abordables, et le développement de tarif boursier e-s

**Une meilleure protection lors de l'insertion professionnelle** avec l'ouverture et une meilleure communication sur l'aide à la recherche au premier emploi (ARPE) aux étudiant-e-s non boursier-e-s

---

<sup>3</sup> Rapport de gestion du CNOUS 2017

<sup>4</sup> La ville de Paris ayant déjà annoncé reconduire la mesure nous saluons cette décision et attendons la réalisation de ces annonces

<sup>5</sup> Le reste à charge désigne la somme qu'il reste à payer aux étudiant-e-s après avoir perçu l'ensemble des aides possibles (bourses sur critères sociaux, APL...). Nous avons calculé le reste à charge moyen en pondérant le reste à charge des quatre profils d'étudiant-e utilisés pour calculer le coût de la vie en fonction du nombre d'étudiant-e que chacun représente.

# LES PRINCIPAUX CHIFFRES

**+1,31 %**

l'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s cette année

**837,72 €**

Reste à charge<sup>5</sup> ce qu'un·e étudiant·e doit payer à la fin du mois

**73,5%**

part des étudiant·e·s exclu·e·s du système de bourse

## LOGEMENT<sup>6</sup>



**+1,21%**

d'augmentation de loyers dans les Grandes Villes

**Lyon +2,85%**

**Nanterre +4,90%**

## LOYERS

**Poitiers +2,50%**

**Lille +1,36%**



## TRANSPORTS

**11**

**VILLES QUI AUGMENTENT LES TARIFS DE TRANSPORTS POUR LES ÉTUDIANT·E·S**

### PRINCIPALES AUGMENTATIONS

**NANCY + 5,94 %**  
**CLERMONT-FERRAND + 2,50%**  
**LILLE + 3,78%**  
**NANTES + 2,22%**  
**TOULOUSE + 2%**  
**RENNES +1,56%**

## RESTAURATION



**3,25 €**



c'est le prix d'un repas dans un restaurant universitaire classique

**4,81 €**



un c'est le prix d'un repas équivalent dans un restaurant universitaire utilisant le système à point<sup>7</sup>

**47%**

plus cher

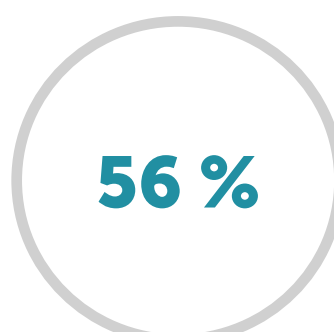


# UNE AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE DE 1,31%

**1** Un coût de la vie qui augmente plus vite que l'inflation pour la majorité des étudiant·e·s



**c'est l'augmentation du coût de la vie étudiante pour cette rentrée**



**56% des étudiant·e·s voient leur coût de la vie augmenter plus fortement que l'inflation<sup>8</sup>**

Méthodologie : 4 profils d'étudiant·e·s ont été choisis pour leur représentativité. Pour chacun d'entre eux, la différence entre les postes de dépenses et les différentes aides (bourses, aides au logement...) permet de définir un «reste à charge». Le cumul du «reste à charge» de chaque profil, pondéré en fonction de leur représentativité, permet de calculer un «reste à charge global» dont l'évolution par rapport à l'année précédente indique l'évolution du coût de la vie à la rentrée.

## DOCUMENT : TABLEAU REPRÉSENTANT L'ÉVOLUTION MOYENNE DU COÛT DE LA VIE

SITUATION	Etudiant.e boursier.ère échelon 5 en cité U en Ile-de-France	Etudiant.e boursier.ère moins de 20 ans cohabitant.e en Province	Etudiant.e non boursier.ère de plus de 20 ans décohabitant.e dans une grande ville	Etudiant.e non boursier.ère de moins de 20 ans décohabitant.e en France
Reste à charge mensuel	335,37 €	446,14€	938,02 €	879,31 €
Augmentation des dépenses	4,03%	2,86%	0,37%	2,10%
Augmentation moyenne du coût de la vie	1,31%			

**2** Un reste à charge qui pèse de plus en plus lourd pour les étudiant·e·s

**837,72 €**

Ce qui reste à la charge des étudiant·e·s en moyenne tous les mois

**+129,59 €**

l'augmentation du reste à charge annuel des étudiant·e·s en 2018

L'évolution du reste à charge moyen pour les étudiant·e·s permet de mettre en lumière l'impact concret de l'augmentation du coût de la vie sur le quotidien des étudiant·e·s. En effet après avoir perçus l'ensemble des aides possibles (bourses sur critères sociaux, APL etc...), il leur reste en moyenne 837,72€ par mois à payer. Pour financer cela les étudiant·e·s sont donc dépendant·e·s soit de la solidarité familiale soit d'un emploi salarié à cumuler avec leurs études. Ainsi l'augmentation du coût de la vie des étudiant·e·s ne fait qu'attaquer un peu plus chaque année leur autonomie.

<sup>8</sup> L'inflation de juin d'après l'INSEE est de 2% : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3587706>



# DES PROFILS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

Le coût de la vie augmente en moyenne de 1,31% pour tou-te-s les étudiant-e-s, celui-ci augmente de façon particulièrement importante chez certains profils d'étudiant-e-s notamment les étudiant-e-s de moins de 20 ans et les étudiant-e-s boursier-ère-s.

## 1 Les étudiant-e-s non boursier-ère-s de moins de 20 ans<sup>9</sup>

Les étudiant-e-s de moins de 20 ans voient leur coût de la vie augmenter de manière plus importante que les autres étudiant-e-s. A titre d'exemple, l'augmentation du coût de la vie des étudiant-e-s décohabitante-s non boursier-ère-s de moins de 20 ans est presque doublement plus importante que l'augmentation moyenne du coût de la vie étudiante :



Cette augmentation trouve ces origines dans :

- l'augmentation des dépenses obligatoires : les étudiant-e-s ayant moins 20 ans dans l'année universitaire ne payaient pas les frais de sécurité sociale<sup>10</sup> (de 217 euros en 2017) dont la cotisation a été supprimé cette année<sup>11</sup>. **Cependant ces étudiant-e-s doivent payer la nouvelle cotisation vie étudiante et de campus (CVEC) de 90€, il s'agit d'une augmentation qui pèse de manière conséquente sur le portefeuille de ces étudiant-e-s**

- l'augmentation générale du coût de la vie pour les étudiant-e-s : les dépenses nécessaires au quotidien d'un étudiant-e-s (logement, transport, taxe d'habitation, alimentation etc...) augmentent également et se cumulent donc avec le paiement de la CVEC

Les récentes réformes du gouvernement ne viennent donc qu'augmenter la précarité des étudiant-e-s les plus jeunes. Ces jeunes, déjà confronté-e-s à la difficile adaptation du passage du lycée à l'enseignement supérieur, voient donc leurs conditions d'études se dégrader à un moment crucial de leur vie étudiante.

## 2 Les étudiant-e-s boursier-ère-s

Les étudiant-e-s boursier-ère-s font également face à une augmentation particulièrement forte du coût de la vie alors qu'il s'agit souvent de ceux-elles dans les situations les plus précaires.

Boursier échelon 5  
en cité U  
en Ile-de-France



<sup>9</sup> Nous avons calculé le nombre d'étudiant de moins de 20 ans dans l'année universitaire en appliquant le pourcentage d'étudiant-e par année de naissance (source : Repères et Références Statistique 2017, taux de scolarisation par âge) au nombre de naissance par année et par mois (source : INSEE)

<sup>10</sup> Les étudiant-e-s ayant moins de 20 ans dans l'année universitaire étaient exonérée de cotisation à la sécurité sociale : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11908>

<sup>11</sup> La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiant.e.s a supprimer le régime étudiant de sécurité sociale et la cotisation dont devaient s'acquitter les étudiant-e-s et instauré une nouvelle cotisation pour financer la vie étudiante et de campus (CVEC)



Ces étudiant·e·s voient leurs frais quotidiens augmenter fortement quand dans le même temps les **bourses sur critères sociaux sont gelées depuis 2 ans et les APL diminuent d'année en année** (entre la baisse de 5€ en 2017 et l'absence d'indexation des APL sur l'indice de révision des loyers cette année résultant en une baisse concrète de l'aide au logement).

**A l'inverse de ce qu'affirme le gouvernement dans sa communication officielle, la politique sociale menée à l'heure actuelle ne fait ainsi qu'augmenter la précarité des plus précaires et des plus jeunes.**

## IV. LES PRINCIPALES DÉPENSES

### 1 8 villes qui cumulent augmentations loyers/transports<sup>12</sup>

#### Villes qui cumulent les augmentations de loyers et de transport

L'augmentation du coût de la vie des étudiant·e·s repose en grande partie sur le prix des loyers et des transports, ainsi le cumul d'une augmentation des loyers et des transports affecte d'autant plus fortement le budget des étudiant·e·s. Cette année c'est le cas de 8 villes dont notamment 4 grandes villes telles que Lille, Nantes, Lyon et Toulouse qui représentent à elles seules 29,75% des étudiant·e·s.

Ces augmentations impactent fortement le budget des étudiant·e·s. A Lille par exemple, les loyers augmentent en moyenne de 6€ quand dans le même temps, la ville fait le choix d'augmenter son tarif jeune dans les transports en commun de 10,80€ à l'année.

Villes	Loyers mensuel 2017	Loyers mensuels 2018	Evolution loyer	Transports annuel 2017	Transports annuel 2018	Evolution transport	Evolution coût de la vie
Lyon	511 €	525 €	2,74%	315,00 €	318,00 €	0,95%	3,32%
Toulouse	450 €	457 €	1,56%	100,00 €	102,00 €	2,00%	2,71%
Nantes	408,00 €	413 €	1,23%	270,00 €	276,00 €	2,22%	2,66%
Lille	466,00 €	472,00 €	1,29%	285,60 €	296,40 €	3,78%	2,62%
Angers	357 €	361 €	0,67%	267,00 €	268,00 €	0,67%	2,62%
Nancy	390,00 €	393,00 €	0,77%	192,00 €	203,40 €	5,94%	2,48%
St Etienne	342 €	343 €	0,29%	205,00 €	209,00 €	1,95%	2,33%
Rouen	414 €	415 €	0,24%	245,00 €	247,92 €	1,19%	2,00%

### 2. Les loyers : l'augmentation qui pèse le plus lourd dans le budget étudiant, important frein à l'autonomie <sup>13</sup>

L'accès au logement autonome est essentiel pour les étudiant·e·s en ce qu'il permet à la fois l'accès à l'autonomie des jeunes, un plus large choix d'étude et facilite la réussite étudiante. En effet, à titre d'exemple, l'accès à un logement autonome raccourcit le temps de trajet jusqu'au lieu d'étude. En effet quand un·e étudiant·e décohabitante·e met en moyenne 28 minutes pour aller jusqu'à son lieu d'étude, un·e étudiant·e cohabitante·e met 47 minutes. Aller-retour c'est ainsi 38 minutes de plus en moyenne passées par un·e étudiant·e cohabitante·e dans les transports.<sup>14</sup>

Néanmoins dans le même temps le logement est le premier poste de dépense des étudiant·e·s et ainsi chaque augmentation des loyers pèse lourd dans le budget des étudiant·e·s. Cette année les loyers augmentent en moyenne de 0,61%. Une augmentation d'autant plus forte dans les « grandes villes » qui voient les loyers augmenter de 1,21% en 2018.

<sup>12</sup> Les données concernant les loyers des logements étudiants ont été gracieusement fournies par [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr)

<sup>13</sup> Les données concernant les loyers des logements étudiants ont été gracieusement fournies par [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr)

<sup>14</sup> Source : OVE, enquête nationale sur les conditions de vie, « le logement étudiant », octobre 2017

## LES PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE LOYER



**+4,90%**  
**Nanterre**

**+2,85%**  
**Lyon**

**+1,94%**  
**Orléans**

**+2,50%**  
**Poitiers**

**+1,70%**  
**Grenoble**

**+1,56%**  
**Toulouse**

**+3,07%**  
**Le Havre**

**+1,36%**  
**Lille**

Document : Evolution des montants des loyers des logements étudiants<sup>15</sup>

Ville	Loyer moyen 2017-2018	Loyer moyen 2018-2019	Evolution
Paris	824	830	0,73%
Nanterre	673	706	4,90%
Créteil	689	695	0,87%
Guyancourt	690	661	-4,20%
Saint Denis	636	658	3,46%
Champs sur marne	586	623	6,31%
Orsay	605	613	1,32%
Cergy	596	597	0,17%
Evry	635	579	-8,82%
Moyenne en Ile-de-France	659	662	0,47%
Nice	570	587	2,90%
Aix en Provence	532	534	0,30%
Lyon	511	526	2,85%
Bordeaux	482	488	1,16%
Marseille	482	488	1,25%
Montpellier	477	479	0,41%
Lille	466	472	1,36%
La Rochelle	462	467	1,19%
Toulouse	450	457	1,56%
Strasbourg	459	454	-1,18%
Grenoble	429	436	1,70%
Rouen	414	415	0,14%
Nantes	408	413	1,34%
Amiens	402	411	2,13%
Avignon	402	407	1,26%
Metz	401	402	0,18%
Dijon	395	399	1,09%

Rennes	401	399	-0,43%
Orleans	390	398	1,94%
Le Havre	384	396	3,07%
Nancy	390	393	0,77%
Reims	393	392	-0,29%
Tours	386	388	0,64%
Caen	386	387	0,24%
Clermont Ferrand	385	375	-2,58%
Besancon	372	372	-0,10%
Angers	357	361	1,17%
St Etienne	342	343	0,40%
Limoges	351	334	-4,82%
Poitiers	324	332	2,50%
Le Mans	336	331	-1,49%
Brest	334	327	-2,08%
Moyenne en région	415	418	0,67%
Moyenne globale	468	471	0,61%

De plus de nombreux freins à l'accès au logement autonome se développent. D'un côté le prix moyen des loyers augmente (l'indice de révision des loyers est passé de 126,19 en 2017, 127,77 en 2018 à la même période), le gouvernement fait le choix de baisser de 5€ les APL en 2017 et de les geler en 2018 générant ainsi une baisse concrète des aides au logement. Dans le même temps la justice ayant statué contre l'encadrement des loyers au sein d'une ville et non d'une agglomération, la mesure a été supprimé dans les villes l'ayant expérimenté après des résultats pourtant positifs.



### Zoom sur L'encadrement des loyers

L'encadrement des loyers mis en place à Paris et à Lille qui avait permis d'obtenir des résultats importants, n'existe plus aujourd'hui suite à une décision du conseil d'Etat<sup>16</sup> puis des tribunaux administratifs de Lille et de Paris<sup>17</sup>

La mesure expérimentée dans ces deux villes avait en effet eu un impact positif :

En 2016 (un an après la mise en place de l'encadrement des loyers), la ville de Paris connaissait la plus faible augmentation globale des loyers avec une progression des prix de 0,2% uniquement.<sup>18</sup> En 2018, les loyers parisiens repartent à la hausse avec une augmentation des annonces dépassant le taux de conformité notamment pour les petites surfaces. L'association CLCV<sup>19</sup> constate un passage du taux de conformité des annonces de T1 de 58% en 2017 à 41% au premier semestre 2018. Enfin, les loyers des petites surfaces à Paris augmentent cette année de 0,73% d'après notre enquête. Cette augmentation s'ajoute aux augmentations successives et limite encore plus l'accès au logement autonome dans la capitale.

A Lille la différence se fait directement sentir sur les logements de petite surface : quand en 2017 les prix pour les étudiant·e·s diminuaient de 0,36%, ils augmentent cette année de 1,36%. En effet comme le démontre l'association CLCV dans son enquête les petites surfaces sont celles qui voient le plus facilement leurs loyers augmenter.

Si l'encadrement des loyers garanti par la loi ALUR a été enterré par le gouvernement, la loi Elan permet de mettre en place sur cinq ans une expérimentation. La ville de Paris a déjà annoncé le mettre de nouveau en place dès l'année prochaine. S'il est dommageable que le gouvernement estime qu'il est encore nécessaire de faire des expérimentations sur un dispositif qui a déjà fait ses preuves, il est essentiel que l'ensemble des villes universitaires le mette en place dès la rentrée 2018 afin de faciliter l'accès des jeunes au logement autonome.<sup>1</sup>

16 Décision du 15 mars 2017

17 Décision du 17 octobre 2017 et 28 novembre 2017

18 OLAP, communiqué de presse de mai 2017 : [http://www.observatoire-des-loyers.fr/sites/default/files/olap\\_documents/Communique%20presse-mai%202017.pdf](http://www.observatoire-des-loyers.fr/sites/default/files/olap_documents/Communique%20presse-mai%202017.pdf)

19 Enquête sur les loyers parisiens, juillet 2018, association CLCV : [http://www.clcv.org/images/CLCV/CLCV\\_-\\_Enqu%C3%AAtes\\_Loyers\\_pariens\\_2018\\_copy\\_copy\\_copy.pdf](http://www.clcv.org/images/CLCV/CLCV_-_Enqu%C3%AAtes_Loyers_pariens_2018_copy_copy_copy.pdf)



## Zoom sur : le manque de logements étudiants en résidence CROUS

Seuls 7,4% des étudiant·e·s sont logé·e·s en résidence du CROUS<sup>20</sup> aujourd'hui. Les capacités des CROUS sont ainsi largement en dessous des besoins des étudiant·e·s alors même que ces logements sont les seuls à être accessibles financièrement au public étudiant. En effet, quand en moyenne un logement CROUS coûte cette année 359,07€/mois, un logement dans le parc privé se loue en moyenne à 471€/mois. Or, si le gouvernement a annoncé en 2017 le « Plan 60 000 » projetant de construire 60 000 logement étudiant, ceux-ci tardent à sortir de terre. C'est le résultat d'un manque de volonté politique au niveau national où les fonds et le foncier tardent à être mis à disposition mais également au niveau territorial. Ainsi sur les 60 000 logements annoncés, la construction ou prise en gestion de 21 200 d'entre est déjà programmée sur la période 2019-2022 et le réseau des CROUS affirme pouvoir programmer la construction de 22000 places supplémentaires si du foncier est mis à disposition des CROUS à titre gratuit.<sup>21</sup>Cependant aucune nouvelle des 16 800 logements restants, le gouvernement doit donc prendre ses responsabilités et appliquer le plan annoncé !

De plus il existe un autre problème, celui de la gestion de ces futurs logements. Car si ces logements sont prisés par les étudiant·e·s, c'est parce qu'ils sont à tarifs sociaux et accessibles, or ces nouveaux logement sont de plus en plus souvent confiés à la gestion du privé, faute de financement ou de foncier disponible. Ce système n'est pas celui attendu par les étudiant·e·s car il fait exploser les loyers de ces logements et les garanties face à ces dérives tardent à arriver de la part du Gouvernement.

### 3 Les tarifs des transports : une augmentation régulière sur un poste de dépense nécessaire pour les étudiant·e·s

Les transports en commun représentent un autre poste de dépenses important pour les étudiant·e·s. Ces dépenses sont nécessaires pour permettre aux étudiant·e·s de se rendre sur leur lieu d'étude mais elles augmentent pourtant chaque année.

Selon les collectivités territoriales et la mise en place de tarifications à destination des étudiant·e·s ou des jeunes, les variations sont importantes. Cette année, **10 villes universitaires** (en incluant l'Ile-de-France) connaissent des tarifs au-dessus de la moyenne nationale **qui est de 265,55 euros pour les boursier·e·s et de 271,77 euros pour les non-boursier·e·s**.

En région, les tarifs des transports pour les étudiant·e·s augmentent cette année de **1% en moyenne et 5 villes ont des tarifs étudiants dans les transports avoisinants ou supérieurs à 300 €** (c'est-à-dire proche du prix des transports en région parisienne) : Tours, Rennes, Lyon, Dijon, Lille. Il est urgent que ces collectivités mettent en place des demi-tarifs étudiants plus conséquents.

Les villes dont les prix des transports augmentent le plus



**CLERMONT-FERRAND + 2,50%**  
**LILLE + 3,78%**  
**NANTES + 2,22%**  
**TOULOUSE + 2%**  
**RENNES + 1,56%**  
**ROUEN + 1,19%**

20 « Enquête nationale Conditions de vie des étudiants 2013, le logement étudiant », Observatoire national de la vie étudiante, [http://www.ove-national.education.fr/medias/OVEDonnees\\_logement\\_CDV2013.pdf](http://www.ove-national.education.fr/medias/OVEDonnees_logement_CDV2013.pdf)

21 Rapport de gestion du CNOUS 2017

Document : Evolution des tarifs de transport entre 2017 et 2018

Ville	Tarif moyen 2017-2018		Tarif moyen 2018-2019		Evolution	
	Boursier	Non boursier	Boursier	Non boursier	Boursier	Non boursier
Ile De France	342,00 €	342,00 €	342,00 €	342,00 €	0,00	0,00
Tours	331,20 €	331,20 €	331,20 €	331,20 €	0,00	0,00
Rennes	321,00 €	321,00 €	326,00 €	326,00 €	1,56	1,56
Lyon	315,00 €	315,00 €	318,00 €	318,00 €	0,95	0,95
Dijon	315,00 €	315,00 €	315,00 €	315,00 €	0,00	0,00
Lille	285,60 €	285,60 €	296,40 €	296,40 €	3,78	3,78
Le Havre	279,30 €	279,30 €	279,30 €	279,30 €	0,00	0,00
Besançon	275,00 €	275,00 €	277,00 €	277,00 €	0,73	0,73
Nantes	270,00 €	270,00 €	276,00 €	276,00 €	2,22	2,22
Le Mans	273,00 €	273,00 €	273,00 €	273,00 €	0,00	0,00
Angers	267,00 €	267,00 €	268,80 €	268,80 €	0,67	0,67
Caen	265,50 €	265,50 €	265,50 €	265,50 €	0,00	0,00
Rouen	245,00 €	245,00 €			1,19	1,19
Clermont-Ferrand	240,00 €	240,00 €	246,00 €	246,00 €	2,50	2,50
Bordeaux	230,40 €	230,40 €	230,40 €	230,40 €	0,00	0,00
La Rochelle	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	0,00	0,00
Reims	220,10 €	260,10 €	220,10 €	260,10 €	0,00	0,00
Marseille	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	0,00	0,00
Saint-Étienne	205,00 €	205,00 €	209,00 €	209,00 €	1,95	1,95
Nîmes	201,00 €	201,00 €	201,00 €	201,00 €	0,00	0,00
Avignon	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00	0,00
Brest	200,00 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €	0,00	0,00
Poitiers	199,90 €	199,90 €	199,90 €	199,90 €	0,00	0,00
Montpellier	196,00 €	196,00 €	196,00 €	196,00 €	0,00	0,00
Nancy	192,00 €	252,00 €	203,40 €	252,00 €	5,94	0,00
Chambéry	187,00 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €	0,00	0,00
Mulhouse	186,00 €	186,00 €	186,00 €	186,00 €	0,00	0,00
Metz	184,50 €	229,50 €	184,50 €	229,50 €	0,00	0,00
Orléans	182,30 €	182,30 €	182,30 €	182,30 €	0,00	0,00
Toulon	174,00 €	174,00 €	174,00 €	174,00 €	0,00	0,00
Strasbourg	159,60 €	266,00 €	159,60 €	266,00 €	0,00	0,00
Nice	153,00 €	153,00 €	153,00 €	153,00 €	0,00	0,00
Grenoble	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00	0,00
Perpignan	148,50 €	148,50 €	148,50 €	148,50 €	0,00	0,00
Amiens	146,70 €	195,60 €	146,70 €	195,60 €	0,00	0,00
Pau	139,00 €	139,00 €	139,00 €	139,00 €	0,00	0,00
Toulouse	100,00 €	100,00 €	102,00 €	102,00 €	2,00	2,00
Aix-en-Provence	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00	0,00
Limoges	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00	0,00
Moyenne hors région parisienne	225,56	235,27	228,12	237,45	0,97%	0,93%
Moyenne totale	263,78	270,30	265,50	271,77	0,56%	0,54%

<sup>6</sup>Les tarifs 2017-2018 des villes de Nice, Dijon, Chambéry et La Rochelle n'étant pas encore rendus publics, nous avons conservé le même tarif pour les rentrées de 2016 et de 2017

## 4 La taxe d'habitation : une charge importante pour les étudiant·e·s décohabitant·e·s

La taxe d'habitation est une charge supplémentaire dans le budget des étudiant·e·s décohabitant·e dans le parc privé, en moyenne elle représente cette année 190,96€ soit une augmentation de 0,085% par rapport à l'année dernière. Si de nombreuses collectivités ont fait le choix de geler les taux de prélèvement cette année, la taxe d'habitation reste une dépense importante pour les étudiant·e·s décohabitant·e·s qui doivent s'en acquitter chaque année.

Nous avons utilisé la même méthode de calcul que l'année dernière pour obtenir le montant moyen de la taxe d'habitation dans des logements étudiants type, avec un panel représentatif de 10 villes dont Paris, et des villes de région de taille variable. Cela nous permet de comparer l'évolution de la taxe d'habitation par rapport à 2017.

Tableau de 10 villes représentatives :

Villes	Taxe d'habitation en 2017	Taxe d'habitation en 2018
Bordeaux	241,92 €	241,92 €
Poitiers	206,22 €	207,84 €
Amiens	204,30 €	204,30 €
Grenoble	201,11 €	201,11 €
Lyon	198,21 €	198,21 €
Nancy	192,13 €	192,13 €
Orléans	182,69 €	182,69 €
Paris	174,34 €	174,34 €
Saint Etienne	159,62 €	159,62 €
Brest	147,46 €	147,46 €
Moyenne région hors Paris	192,63 €	192,63 €
Moyenne totale	190,80 €	190,96 €
Evolution	0,085%	

Emmanuel Macron a fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation une mesure phare de son quinquennat, ainsi les étudiant·e·s doivent faire partis des publics exonérés dans les plus brefs délais face à la précarité qui augmente d'année en année.

## 5 Des frais de restauration qui pèsent sur le portefeuille des étudiant·e·s

Les CROUS (Centre Régional des Œuvres et Scolaires), acteur central de la vie étudiante, permettent l'accès à une restauration à un tarif social pour les étudiant·e·s par le biais de plus de 400 restaurants universitaires et 300 cafétérias. Pourtant, face à un manque d'investissement de l'Etat, ces derniers développent des alternatives pour faire face à l'augmentation du prix des matières premières : hausse des prix des cafétérias, développement de nouveaux lieux de restauration ne comprenant pas de formule (c'est le cas de certains « market »), système de restaurant universitaire à point etc... Ces dispositifs ont un impact direct sur les étudiant·e·s faisant augmenter le budget qu'ils-elles consacrent à l'alimentation.

**+3,78%**

+3,87% hausse moyenne des prix des cafétéria



**+47%**

c'est la différence entre un repas (entrée, plat, laitage, fruit) dans un restaurant universitaire et un restaurant universitaire « à point »

### Document : Evolution des tarifs de cafétérias<sup>22</sup>

CROUS	Moyenne du prix d'une formule en 2017	Moyenne du prix d'une formule en 2018
Caen	3,25 €	3,25 €
Toulouse	3,80 €	5,90 €
Orléans - Tours	3,80 €	3,80 €
Lille	3,63 €	4,26 €
Grenoble	3,98 €	3,98 €
Lorraine	5,43 €	5,43 €
Clermont	3,25 €	3,25 €
Nantes	3,25 €	3,25 €
Aix-Marseille		3,25 €
Créteil	4,35 €	4,35 €
Paris	5,88 €	5,88 €
Rennes	3,75 €	3,78 €
Dijon	4,91 €	5,12 €
Amiens	3,25 €	3,25 €
Moyenne totale	4,04 €	4,20 €
Evolution	3,87%	

### Restauration à point qu'est-ce que c'est ?

La restauration à point est un système mis en place dans au moins 7 CROUS, représentant 39% des étudiant·e·s, qui consiste à faire payer non pas au repas mais d'attribuer à chaque plat un nombre de point, chaque point correspondant à un prix. Ainsi ces CROUS n'utilisent pas le ticket classique à 3,25€ qui permet d'avoir accès à un repas comprenant entrée, plat, laitage et fruit. En effet, dans les restaurants à point, le plus souvent les étudiant·e·s ont accès pour 3,25€ à 6 points et chaque point supplémentaire a un prix qui varie en fonction des CROUS.

<sup>22</sup> La moyenne totale est calculée à partir de l'échantillon représentatif des différents CROUS de France détaillé dans le tableau ci-dessous

**3,25 €****VS****4,81 €**c'est le prix d'un repas dans  
restaurant universitaire classiqueun c'est le prix d'un repas équivalent dans  
un restaurant universitaire utilisant le  
système à point**Prix d'un repas complet dans les restaurant universitaire utilisant le système à point**

CROUS	Prix du point en plus	Nombre de points par plats	Nombre de points pour 3,25€	Nombre de points nécessaires en plus pour un repas complet (un plat et 3 périphériques) <sup>23</sup>	Modèle particulier	Prix total d'un repas complet
Caen					2/3€=plat 0,45€=pe-riph	
Orléans - Tours	0,70 €	4 points par plat 1 point par périphérique	<b>6</b>	<b>1</b>		3,95 €
Clermont	0,54 €	4 points par plat 2 points par périphérique	<b>6</b>	<b>4</b>		5,41 €
Aix-Marseille	0,60 €	5 points par plat 2 points par périphérique	<b>6</b>	<b>5</b>		6,25 €
Paris	0,55 €	4 points par plat 2 points par périphérique	<b>6</b>	<b>4</b>		5,45 €
Nice-Toulon	0,55 €	4 points par plat 1 point par périphérique	<b>6</b>	<b>1</b>		3,80 €
Lyon	0,30 €	4 points par plat 2 points par périphérique	<b>6</b>	<b>4</b>		4,45 €
Moyenne	0,54 €					4,81 €

Ces augmentations vont de pair avec l'augmentation globale du coût de l'alimentation cette année de 2,04%<sup>24</sup> par rapport à la même période l'année dernière. Ainsi le poids des dépenses d'alimentation est de plus en plus lourd dans le budget des étudiant-e-s.

<sup>23</sup> Les entrées et desserts (laitage, fruit etc..) sont appelés des « périphériques ». Il s'agit donc ici d'un repas comprenant : entrée, plat, laitage, fruit  
Source : INSEE, Indice des prix de juin 2018



# V Une restructuration des dépenses obligatoires

A la rentrée 2018, les dépenses obligatoires liées à une inscription dans l'enseignement supérieur sont restructurées. En effet, avec la suppression de la sécurité sociale étudiante et la création d'une nouvelle cotisation (CVEC) englobant MPU (Médecine Préventive Universitaire) et FSDIE, les frais que les étudiant·e·s doivent payer lors de leur inscription dans l'Enseignement Supérieur évoluent largement. Si cette restructuration diminue les dépenses totales des étudiant·e·s au moment de la rentrée universitaire, elle ne suffit ainsi pas à améliorer le quotidien des étudiant·e·s tout au long de l'année. Au contraire, cette restructuration a pour conséquence d'augmenter les frais consacrés strictement à l'inscription dans le supérieur et à affaiblir la couverture santé des étudiant·e·s.

## Un gel du ticket de restauration universitaire :

L'UNEF a obtenu le gel du prix du ticket de restauration universitaire. Ce gel est une première réponse à la précarité des jeunes mais reste insuffisant pour inverser la tendance.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Augmentation
Ticket RU	2,75 €	2,80 €	2,85 €	2,90 €	3,00 €	3,05€	3,10 €	3,15 €	3,20 €	3,25 €	3,25€	3,25 €	3,25 €	18%

## L'inscription dans l'Enseignement Supérieur

Les frais consacrés uniquement à l'inscription dans l'Enseignement Supérieur (la sécurité sociale concernant la santé des étudiants et non leur inscription à proprement parlé n'est ici pas prise en compte) augmentent de deux manières tout d'abord par le biais des droits d'inscription obligatoires qui augmentent de 2€, mais également par la création d'une nouvelle cotisation vie étudiante (CVEC) de 90€.

	Frais obligatoires			
	Frais qui vont à l'établissement		Frais relatif à la santé	
	2017	2018	2017	2018
Droits d'inscription <sup>25</sup>	168,00 €	170,00 €		
FSDIE	16,00 €	- €		
CVEC		90,00 €		
Médecine préventive			5,10 €	
Sécurité Sociale			217,00 €	
TOTAL	184,00 €	260,00 €	222,10 €	- €

Ainsi, les frais pour s'inscrire en licence ont augmenté de

**76€**

cette année.

<sup>25</sup> Il s'agit ici des droits d'inscription en licence



## l'impact de la suppression du régime étudiant sur les dépenses de santé des jeunes.

Contrairement à ce qui a pu être annoncé par le gouvernement, la suppression du Régime Etudiant de Sécurité Sociale ne permet pas d'améliorer l'accès aux soins des jeunes, bien au contraire. Alors que 27%<sup>26</sup> des étudiant.e.s renoncent chaque année à des soins faute de moyen, la suppression du Régime étudiant de sécurité sociale ouvre la porte à l'ouverture des campus universitaire aux mutuelles privées alors même qu'avant les mutuelles étudiantes étaient les seules présentes garantissant une couverture santé correspondant aux besoins des étudiant.e.s. Cela a deux impacts sur l'accès à la santé des étudiant.e.s :

Une couverture plus faible. Ex : l'offre jeune MGEN à 23€<sup>27</sup> couvre les soins courant entièrement mais ne couvre pas autant les frais des spécialistes (dentaire, ophtalmologue etc..) que les offres LMDE à un tarif similaire.

Une couverture plus chère : Ex pour obtenir la même couverture chez Harmonie Mutuelle que l'offre « Essentielle » à 24,35€/mois de la LMDE, Harmonie Mutuelle propose une offre à 33,91 €/mois.

Dans le même temps le prix des services médicaux (consultations de médecins généralistes ou spécialistes) augmentent, restreignant ainsi d'autant plus l'accès des étudiant.e.s à la santé. Il est grand temps que le gouvernement ainsi que les collectivités locales prennent au sérieux le sujet de la santé des jeunes en remettant en place le tiers-payant généralisé, en généralisant les chèques santé permettant d'avoir des visites gratuites chez le médecin et en permettant aux jeunes d'avoir accès à un maximum de praticiens à proximité de leur lieu d'étude par le développement des centres de santé universitaires.

# VI UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE POUR LES ÉTUDIANT·E·S

## 1. Un gel des aides sociales aux étudiant.e.s

### Des attaques successives sur les Aides Personnalisées au Logement (APL)

Après la baisse de 5euros, cette année le gouvernement fait le choix de ne pas revaloriser les APL suivant l'indice de révision des loyers comme c'est d'usage. Cette mesure résulte en une baisse concrète de l'aide au logement perçue par les étudiant.e.s puisque pendant que les loyers augmentent, les aides, elles, ne progressent pas. L'impact de cette décision est d'autant plus fort qu'il s'agit de la seule aide universelle, calculée sur les besoins propres des étudiant.e.s (et non les revenus des parents). Celle-ci est donc fondamentale pour permettre l'accès des étudiant.e.s au logement autonome.

### Un gel reconduit des bourses sur critères sociaux

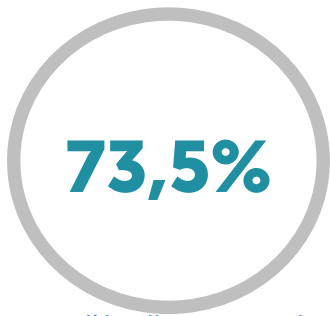
Dans le même temps les bourses sur critères sociaux, principale aide à destination des étudiant.e.s qui bénéficie à 28% d'entre eux-elles, n'ont pas été revalorisées ne serait-ce que pour suivre l'inflation depuis 2016 et sont à nouveau gelées cette année. De plus aucune réelle augmentation des montants de ces aides (hors compensation de l'inflation) n'a eu lieu depuis 2014, ne faisant que renforcer la précarité déjà forte des étudiant.e.s.

## 2. Un système d'aides sociales à bout de souffle pour les étudiant.e.s et leurs familles

Ces difficultés financières traversées par les étudiant.e.s constituent la preuve que le système actuel ne parvient plus à répondre aux besoins des jeunes.<sup>1</sup>

26 Enquête nationale sur la santé des Etudiants n°4 LMDE

27 [https://www.mgen.fr/offres-sante-prevoyance/trouvez-votre-offre-sante/?xtor=SEC-1011-\[BIN\]-\[MGEN\\_Tarif\\_Exact\]-\[AdId\]-S-\[tarif%20mgen\]&xts=542636&msclkid=8320c8716c961dd32ada931d4eadda8f](https://www.mgen.fr/offres-sante-prevoyance/trouvez-votre-offre-sante/?xtor=SEC-1011-[BIN]-[MGEN_Tarif_Exact]-[AdId]-S-[tarif%20mgen]&xts=542636&msclkid=8320c8716c961dd32ada931d4eadda8f)



le taux d'étudiant-e-s exclu-e-s  
du système d'aides sociales

**1008 €**

le seuil de pauvreté  
pour une personne  
seule

**VS**

**555,1 €**

le montant maximal  
mensuel d'une  
bourse sur critères  
sociaux

Le système d'aides sociales supposé protéger financièrement les étudiant-e-s durant tout leur parcours de formation est à bout de souffle, et laisse les étudiant-e-s dépendant-e-s du salariat et de la solidarité familiale.

C'est un système insuffisant :

- Le système de bourses exclue la majorité des étudiant-e-s : plus de deux tiers des étudiant-e-s ne bénéficient d'aucune aide pour financer leurs études et doivent compter uniquement sur la solidarité familiale ou le salariat.
- Le montant des bourses ne permet pas de répondre aux besoins des étudiant-e-s : leur maximum est insuffisant aujourd'hui pour pouvoir financer ses études sans des aides extérieures.
- Les bourses ne sont versées que 10 mois sur 12, ne permettant donc pas d'accompagner les étudiant-e-s tous les mois de l'année, alors que de multiples dépenses s'étendent durant les vacances d'été, comme le paiement du loyer.

C'est un système inefficace :

Le temps de la formation est désormais un temps de la vie, qui dure en moyenne de 18 à 27 ans, jusqu'à l'accès à l'emploi stable. Calculer les bourses sur critères sociaux d'un-e étudiant-e en se fondant sur les revenus du foyer familial, au lieu de se fonder sur ses besoins réels, alors que les familles peinent de plus en plus à accompagner financièrement leurs enfants, ne permet pas une protection efficace. Pourtant le temps des études, de la formation, devrait être un temps protégé par un véritable statut et un accompagnement de l'état pour tou-te-s.



Zoom sur les étudiant-e-s étranger-e-s

Enfin ce système de bourse est injuste car, censé s'adresser aux étudiant-e-s les plus précaires, il exclut en réalité bien des étudiant-e-s en grande situation de précarité par le biais d'un critère de nationalité. En effet, les étudiant-e-s étranger-ère-s n'ont accès ni aux bourses sur critères sociaux ni aux aides d'urgence annuelles. Alors que nous faisons tou-te-s les mêmes études, nous n'avons pas accès aux mêmes droits.

Les étudiant-e-s étranger-ère-s sont de plus victimes d'une triple précarité : pédagogique, administrative et bien entendu financière. Ces difficultés se sont accrues cette année avec la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » qui renforce le nombre de démarches administratives à la charge des étudiant-e-s. Ainsi avec la suppression du régime étudiant de sécurité sociale, là où l'université s'occupait elle-même de l'affiliation, les étudiant-e-s étranger-ère-s devront maintenant se tourner vers le site de l'assurance maladie pour être couvert-e-s. Dans le même temps, la CVEC ajoute des frais et des démarches nouvelles pour l'ensemble des étudiant-e-s, mais pour les étudiant-e-s étranger-ère-s n'ayant pas la possibilité de payer en ligne c'est une difficulté supplémentaire qui se pose. Ceux-celles-ci peuvent s'acquitter de la CVEC par « mandat cash » à la poste moyennant une augmentation des frais de paiement et du délai de réception de la notification nécessaire à l'inscription dans l'enseignement supérieur.

### 3. Le recours au salariat de plus en plus indispensable : un phénomène facteur d'échec

L'augmentation du coût de la vie et la faiblesse du système de protection sociale conduisent chaque année toujours plus d'étudiant·e·s à se salarier pour financer leurs études. L'aide familiale étant très souvent insuffisante, 46% des étudiant·e·s sont contraint·e·s d'exercer une activité rémunérée pendant leurs études. Ainsi, la dernière enquête de l'OVE<sup>28</sup> met en avant le fait que ce travail est indispensable pour vivre pour plus de 50% des étudiant·e·s salarié·e·s.

Cette activité se fait au détriment de la réussite universitaire, et dépasse le mi-temps pour 56% des étudiant·e·s salarié·e·s, diminuant d'autant le temps passé à étudier ou à aller en cours. Les étudiant·e·s salarié·e·s ont d'autant plus de difficulté à accéder aux filières avec de forts volumes horaires, comme les BTS, les IUT et les classes préparatoires. En plus d'être facteur d'échec, le salariat étudiant a un impact négatif sur la santé des premier·e·s concerné·e·s et est source de stress et de tension nerveuse.

Pour faire face à l'échec et à l'abandon universitaire, et permettre à chacun·e d'étudier dans de bonnes conditions, il est urgent de refonder le système d'aides sociales, et de proposer des réponses adaptées pour faire sortir les jeunes de la pauvreté.

**17,7%**

Proportion d'étudiant·e·s salarié·e·s qui constatent un impact négatif sur les résultats d'études

**33,5%**

Proportion d'étudiant·e·s qui constatent que leur activité rémunérée est source de stress et de tension nerveuse :

# VII DES MESURES SONT INDISPENSABLES POUR FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ !

---

Alors que la précarité des jeunes ne cesse de s'aggraver, le gouvernement ne s'est pour le moment pas penché sur le sujet et n'a fait qu'aggraver la situation de précarité des plus précaires et des plus jeunes. La réussite des étudiant·e·s dépendant grandement de leurs conditions de vie, il devient aujourd'hui urgent de traiter cette question.

C'est pourquoi l'UNEF revendique :

## 1) Des mesures d'urgences pour améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s



1. Une réforme des aides sociales permettant d'augmenter le nombre d'étudiant·e·s boursier·e·s et une revalorisation des bourses sur critères sociaux ainsi que des APL de 20% afin de faire face aux dépenses régulières qui ont augmenté ces dernières années.

2. Une augmentation du budget des aides urgences : ces aides vont toucher des étudiant·e·s dans des situations particulièrement précaire pourtant, faute de budget suffisant, en 2017 le nombre de leurs bénéficiaires a diminué<sup>1</sup>. Il est ainsi urgent d'augmenter de manière conséquente leur budget

3. Un investissement dans les CROUS afin de permettre meilleur accompagnement des étudiant·e·s et l'application du plan 60 000 de constructions de logements (garanti à gestion social) ainsi que de continuer ses missions de restauration à tarif social

4. Le retour de l'encadrement des loyers dans toutes les villes universitaires afin de stopper l'augmentation continue des loyers des petites surfaces et les abus des propriétaires, ainsi que des moyens financiers destinés à assurer le contrôle de cet encadrement



5. La mise en place de demi-tarifs étudiants dans toutes les villes universitaires, afin de favoriser l'accès aux transports pour tou·te·s



6. L'exonération de la taxe d'habitation pour les étudiant·e·s dès janvier 2019 afin de les décharger de cette dépense qui pèse fortement sur leur budget annuel



7. Une meilleure protection lors de l'insertion professionnelle avec l'ouverture et une meilleure communication sur l'aide à la recherche au premier emploi (ARPE) aux étudiant·e·s non boursier·e·s



## 2) L'ouverture de discussions permettant une réforme ambitieuse des aides sociales afin de sortir les jeunes de la précarité

Le gouvernement avait annoncé l'ouverture de discussions sur les aides sociales des étudiant·e·s en 2017, il est plus que temps que ces discussions s'ouvrent afin de déboucher sur :

Une augmentation du nombre de boursier·e·s

Une revalorisation des bourses : le montant maximum de la bourse doit augmenter pour atteindre le seuil de précarité

La défamiliarisation des bourses et le calcul des aides aux étudiant·e·s sur leurs besoins propres

Ouverture du système d'aides aux étudiant·e·s étranger·e·s



# VIII ANNEXE

Situation	Etudiant.e boursier échelon 5 en CU en IDF	Etudiant.e non-boursier de moins de 20 ans cohabitant en province	Etudiant.e non boursier de plus de 20 ans décohabitant dans une grande ville	Etudiant.e non boursier de moins de 20 ans décohabitant en France	Etudiant.e boursier échelon 5 en CU en IDF	Etudiant.e non-boursier de moins de 20 ans cohabitant en province	Etudiant.e non boursier de plus de 20 ans décohabitant dans une grande ville	Etudiant.e non boursier de moins de 20 ans décohabitant en France
année universitaire	2017-2018				2018-2019			
Frais d'inscription		184,00 €	184,00 €	184,00 €		170,00 €	170,00 €	170,00 €
CVEC		- €	- €	- €		90,00 €	90,00 €	90,00 €
Sécurité sociale		- €	217,00 €	- €		- €	- €	- €
Contribution audiovisuelle publique	138,00 €	- €	138,00 €	- €	139,00 €		139,00 €	- €
MPU	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	0,00 €	- €	- €	- €
120 repas universitaires	513,93 €	436,7128571	446,730625	446,730625	513,93 €	445,0501587	453,2930812	453,2930812
Electricité	252,56 €	- €	252,56 €	252,56 €	255,04 €		255,04 €	255,04 €
Assurance habitation	133,67 €	- €	121,835	121,835	140,33 €		127,17 €	127,17 €
Téléphone	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €
Frais bancaire	75,28 €	75,28 €	75,28 €	75,28 €	75,96 €	75,96 €	75,96 €	75,96 €
Internet		- €	239,88 €	239,88 €			239,88 €	239,88 €
Service médicaux	51,00 €	51,00 €	51,00 €	51,00 €	51,60 €	51,60 €	51,60 €	51,60 €
Mutuelle	275,40 €	275,40 €	275,40 €	275,40 €	292,20 €	292,20 €	292,20 €	292,20 €
Alimentation	2 807,41 €	2 023,36 €	2 807,41 €	2 807,41 €	2 863,79 €	2064,00	2863,79	2863,79
Produits d'hygiène et d'entretien	280,28 €	201,55	280,28 €	280,28 €	283,24 €	203,62	283,24	283,24
Habillement	544,46 €	544,46 €	544,46 €	544,46 €	543,94 €	543,94	543,94	543,94
Livres	283,91 €	283,91 €	283,91 €	283,91 €	287,88 €	287,88 €	287,88 €	287,88 €
Loisirs	648,77 €	648,77 €	648,77 €	648,77 €	652,15 €	652,15 €	652,15 €	652,15 €
Transports	342,00 €	235,27	280,94	269,23	342,00 €	237,45	282,30	270,69
Logement	4 676,64 €	- €	6 205 €	5 622 €	4 735,19 €		6 280 €	5 656 €
Taxe habitation		- €	190,80	190,80			190,96 €	190,96 €
Total dépenses annuelles	11 268,29 €	5 204,69 €	13 488,24 €	12 538,53 €	11 416,13 €	5 353,73 €	13 518,28 €	12 743,67 €
Total dépenses mensuelles	939,02 €	433,72 €	1 124,02 €	1 044,88 €	951,34 €	446,14 €	1 126,52 €	1 061,97 €
Aides au logement annuelles	3060	0	2274	2204	3048	0	2262	2192
Bourse annuelle	4505	0	0	0	4505	0	0	0
Total ressources annuelles	7565	0	2274	2204	7553	0	2262	2192
Total ressources mensuelles	630,42 €	- €	189,50 €	183,67 €	629,42 €	0,00 €	188,50 €	182,67 €
Reste à charge annuel	3 703,29 €	5 204,69 €	11 214,24 €	10 334,53 €	3 863,13 €	5 353,73 €	11 256,28 €	10 551,67 €
Reste à charge mensuel	308,61 €	433,72 €	934,52 €	861,21 €	321,93 €	446,14 €	938,02 €	879,31 €

## Qu'est-ce que LocService ?



Toutes les données sur les loyers moyens dans le privé proviennent de Loc Service : <http://www.locservice.fr/>

**A propos de LocService.fr** : Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService crée il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte plus d'1,4 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé dans le top 500 des « Champions de la Croissance 2018 » réalisé par Les Echos.

# QU'EST-CE QUE L'UNEF



## QU'EST CE QUE L'UNEF ?

L'union Nationale des Etudiants de France est le principal syndicat étudiant de France. Seul syndicat présent dans tous les établissements d'enseignement supérieur, l'UNEF est un acteur incontournable dans le paysage universitaire. Indépendante des partis politiques comme des gouvernements, l'UNEF intervient pour informer, défendre et représenter les étudiants.

## L'UNEF LE SYNDICAT

### ETUDIANT

Présente sur l'ensemble des Universités de France, l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) est la principale organisation syndicale étudiante. Indépendante des partis politiques, elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants.

## DEFENDRE NOS DROITS

Seul le syndicat étudiant, l'UNEF défend les droits des étudiant-e-s au quotidien. Obtention d'une bourse, d'un logement au CROUS, règlement d'un problème d'examen etc. L'action collective nous permet de faire respecter nos droits et d'en gagner de nouveaux.

## POUR L'EGALITE, CONTRE LES DISCRIMINATIONS !

L'UNEF intervient pour défendre l'égalité de tous face au savoir aussi bien en termes d'accès qu'en terme de réussite concrète de chacun et chacune. Pour cela, nous défendons l'idée d'une université démocratisée, gratuite, laïque et métissée dans le cadre d'un véritable service public de l'enseignement supérieur.

## S'INFORMER

Connaître ses droits, c'est pouvoir les défendre. C'est pourquoi l'UNEF organise pour ses adhérent-e-s des réunions d'information sur le fonctionnement de l'université, les modalités d'examens et de passage dans l'année supérieure... ceci dès la rentrée et tout au long de l'année. En plus, chaque adhérent-e reçoit le mensuel Étudiant-e-s de France, qui rassemble toute l'actualité universitaire, les réformes en cours, les droits nouveaux, les mobilisations...

## LA SOLIDARITE A L'UNIVERSITE

L'UNEF, par le biais de ses coopératives est présente pour organiser de façon concrète la solidarité à l'université (bourse aux livres, photocopies, carte de réduction et de service ISIC ...) mais aussi pour animer la vie des campus en organisant des conférences, des initiatives culturelles....

## S'ENGAGER SUR DES QUESTIONS DE SOCIETE

En tant qu'étudiant-e-s, nous voulons intervenir sur des sujets de société : lutte contre l'extrême droite, lutte pour les droits des femmes, contre la mondialisation libérale....